

Règlement de la consultation

Marché n°2023-PPA-001

Evaluation du dispositif DIVADOM
--

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des art. L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Le présent cahier comporte 5 pages numérotées de 1 à 5

SOMMAIRE

Article 1 - Objet et forme du marché	3
1.1 – Objet	3
1.2 - Forme du marché	3
1.3 - Allotissement	3
Article 2 – Durée du marché	3
Article 3 - Constitution du dossier de consultation	3
Article 4 – Constitution des dossiers de réponse	3
Article 5 - Modalités de transmission des offres.....	4
Article 6 – Date limite de remise des offres.....	4
Article 7 - Délai de validité des offres	4
Article 8 - Sélection des candidatures et jugement des offres.....	4
8.1 – Analyse des offres	4
8.2 – Notification	5

Article 1 - Objet et forme du marché

1.1 – Objet

Ce marché public a pour objectif de recruter un organisme qui sera chargé de l'évaluation de l'expérimentation DIVADOM (15 dispositifs) et de déterminer son opérationnalité, efficacité et les conditions de reproductibilité de ce dispositif, en complémentarité avec le déploiement des missions de centre de ressources territorial. Cette évaluation permettra à l'ARS d'affiner sa stratégie régionale d'accompagnement de ce type de dispositifs en faveur du virage domiciliaire.

1.2 - Forme du marché

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des art. L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

1.3 - Allotissement

L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Article 2 – Durée du marché

Le marché entrera en vigueur à sa date de notification et prendra fin le 31/12/2023.

La durée du marché pourra être revue par avenant.

Article 3 - Constitution du dossier de consultation

- Le règlement de la consultation ;
- Le document unique valant candidature, cahier des clauses particulières et acte d'engagement et son annexe bordereau des prix.

Il peut être téléchargé sur le site www.marches-publics.gouv.fr ou demandé auprès de l'administration.

Personne à contacter pour toute question administrative :

Amandine LOYEN

Direction des Finances et d'Appui au Pilotage (DIFAP)

Marchés Publics

☎ 02 49 10 40 72

✉ ars-pdl-marches@ars.sante.fr

Article 4 – Constitution des dossiers de réponse

Les offres sont rédigées en langue française et libellées en euros.

La signature de l'offre est possible mais pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à une signature électronique conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique et signera uniquement le document unique valant candidature, cahier des clauses particulières et acte d'engagement et son annexe Bordereau des prix.

Les offres sont constituées des pièces suivantes :

- Le document unique valant candidature, cahier des clauses particulières et acte d'engagement et son annexe Bordereau des prix
- Une attestation relative aux pouvoirs de la personne signataire habilitée pour engager la société
- Le mémoire technique du candidat (points à faire ressortir par le candidat)
- Les références du candidat
- Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise

Article 5 - Modalités de transmission des offres

Les offres seront transmises uniquement par voie dématérialisée sur le site www.marches-publics.gouv.fr (PLACE) avant la date et l'heure limite de réception des offres (cf. : art.6 : date limite de remise des offres).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le candidat devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents du DCE, le candidat devra disposer du logiciel suivant : ZIP. Au moment de l'ouverture des plis, l'ARS utilisera le logiciel anti-virus : McAfee version 10.7. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du Décret 2018-1075, les candidats dématérialisant leur offre peuvent adresser une copie de sauvegarde sur support électronique ou sur papier de leur dossier complet.

La copie de sauvegarde sera envoyée ou déposée entre 8h30 et 17h00 à :

**ARS des Pays de la Loire
DIFAP Marchés publics
17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233
44262 NANTES Cedex 2**

Le pli portera la mention suivante sur l'enveloppe extérieure :

**Marché 2023-PPA-001
EVALUATION DU DISPOSITIF DIVADOM
NE DOIT PAS ÊTRE OUVERT PAR LE SERVICE DU COURRIER
Copie de sauvegarde de l'offre de la société [XXXXXXXXXX](#)**

Article 6 – Date limite de remise des offres

Les offres doivent être remises **au plus tard le 18 juillet 2023 à 11h00.**

Article 7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 8 - Sélection des candidatures et jugement des offres

8.1 – Analyse des offres

Les offres seront classées en application critères pondérés suivants :

- Qualité de l'offre technique appréciée à partir du mémoire technique du candidat (**70%** de la note finale) :
 - Références et qualité de l'équipe dédiée (note sur 25 points)
 - Compréhension, pertinence et qualité de la réponse (note sur 35 points)
 - Modalités de fonctionnement entre le prestataire et l'ARS (5 points)
 - Calendrier proposé (note sur 5 points)

- Prix d'exécution proposé apprécié à partir du Bordereau des prix comprenant un nombre maximum de 40 jours (**30%** de la note finale)

8.2 – Notification

Le(s) candidat(s) classé(s) à la première place seront pressentis pour être titulaires, sous réserve de la transmission, dans un délai de 5 jours à compter de la demande par l'ARS, des pièces suivantes :

- Le document unique valant candidature, cahier des clauses particulières et acte d'engagement et son annexe Bordereau des prix signés ;
- Une attestation relative aux pouvoirs de la personne signataire pour engager la société ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Un RIB comportant le numéro IBAN ;
- Attestations fiscales et sociales ;
- Attestation d'inscription au registre du commerce.

Pour le candidat établi dans un État autre que la France : fourniture d'un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

/! La non remise de ces pièces dans le délai imparti, ou la non-conformité du document unique ou du bordereau des prix avec celui présent dans l'offre du candidat, entraînera le déclassement du candidat.

Les candidats seront informés par courriel émanant du site PLACE du choix du pouvoir adjudicateur les concernant.